



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
SENIORS MASCULINS

SAISON
2026-2027

1. Composition :

Le championnat est composé de

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
UNE poule de 10 équipes	DEUX poules de 6 équipes

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Elles doivent être en règle financièrement auprès de leur comité respectif.

2. Association sportives qualifiées :

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
A. Les équipes descendant de la Régionale 3 de la saison précédente	A. Les équipes descendant de la Pré Régionale de la saison précédente
B. Les équipes maintenues en Pré Régionale de la saison précédente	B. Les équipes maintenues en Départementale 2 de la saison précédente
C. Les équipes accédant de la Départementale 2 de la saison précédente	C. Les équipes nouvellement créées

3. Mutualisation possible entre associations :

	PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
Union Séniors	AUTORISÉ	
Inter-Equipe (CTC)	AUTORISÉ	
Entente (hors CTC)	AUTORISÉ (CONVENTION OBLIGATOIRE)	

4. Obligations sportives :

4.1 La liste des brûlés :

Elle doit être envoyées :

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
✓	Au plus tard une semaine avant le début du championnat de la division la plus haute

4.2 Vérifications des brûlés :

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
✓	La liste des brûlés sera établie par la Commission Sportive Armagnac-Bigorre (CSAB) avant la 1 ^{ère} journée de la phase retour des équipes concernées.
✓	Attention, si lors de la vérification de la liste, les 5 joueurs présents sont à égalité avec d'autres joueurs de l'équipe, la 1 ^{ère} liste établie fait foi.

5. Système de l'épreuve :

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
Il y a deux phases : ✓ Saison régulière ✓ Phases finales Première phase : saison régulière ✓ 1 poule de 10 équipes en rencontre Aller/Retour Deuxième phase : Phases finales ✓ Les équipes classées de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} place sont qualifiées pour les ½ finales du titre de champion Armagnac-Bigorre	Il y a deux phases : ✓ Saison régulière ✓ Phases finales Première phase : saison régulière ✓ 2 poules de 6 équipes en rencontre Aller/Retour Deuxième phase : Phases finales ✓ Les équipes classées de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} place de chaque poule sont qualifiées pour les ¼ de finales du titre de champion Armagnac-Bigorre

6. Phases Finales :

Dates selon le calendrier sportif en annexe

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
Demi-Finale ✓ 1^{er}-4^{ème} ✓ 2^{ème}-3^{ème} Les ½ finales se jouent chez l'équipe la mieux classée Finale ✓ La finale aura lieu sur un terrain désigné lors du week-end des finales Armagnac-Bigorre entre les vainqueurs de la demi-finale	Matchs de classement A-R 5^{ème} A- 5^{ème} B 6^{ème} B- 6^{ème} A Quart de Finale A-R Match N°1 : 1^{er} A – 4^{ème} B Match N°2 : 2^{ème} B – 3^{ème} A Match N°3 : 1^{er} B – 4^{ème} A Match N°4 : 2^{ème} A – 3^{ème} B Les ¼ se jouent en matchs aller-retour : le match aller se déroule chez l'équipe la moins bien classée et le match retour chez l'équipe la mieux classée. Matchs de classement Perdant match N°1 vs Perdant match N°2 Perdant match N°3 vs Perdant match N°4 Demi-Finale Vainqueur match N°1 vs Vainqueur match N°2 Vainqueur match N°3 vs Vainqueur match N°4 La ½ finales se jouent chez l'équipe la mieux classée Finale ✓ La finale aura lieu sur un terrain désigné lors du week-end des finales Armagnac-Bigorre entre les vainqueurs de la demi-finale

7. Montées / Relégations :

7.1 Montées :

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
Accède à la division RM3 pour la saison suivante : 1. L'équipe terminant 1^{ère} de la saison régulière Montées supplémentaires : Dans le cas où une montée supplémentaire serait accordée, l'équipe pouvant accéder à la RM3 serait : 2. L'équipe championne Armagnac-Bigorre ou l'équipe finaliste 3. Selon le ranking de la PRM en cas de refus	Accèdent à la division PRM pour la saison suivante : 1. L'équipe championne Armagnac-Bigorre 2. L'équipe finaliste Armagnac-Bigorre

7.2 Relégation :

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de la poule descendent en Départementale 2 pour la saison suivante.	

7.3 Relégation supplémentaire :

Dans l'éventualité de descente supplémentaires des niveaux supérieurs non prévus, la CSAB établira un ranking pour effectuer les descentes en conséquence.

8. Repêchage :

Dans l'hypothèse où, **pour la saison sportive suivante**, le nombre d'équipes ayant gagné le droit de s'engager dans la division supérieure est inférieur au nombre prévu, la CSAB procédera à des repêchages selon un ranking établi.

9. Qualification et licences :

CRITERES	PRÉ RÉGIONALE		INTER-DÉPARTEMENTALE 2	
Nombre de joueurs autorisés	12 joueurs maximum		12 joueurs maximum	
Nombre de joueurs du club porteur	3 joueurs minimum		3 joueurs minimum	
Type de licences autorisées (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT, OCAST, 1CAST, 2CAST	3 maximum	Licence 1C, 2C, OCT, OCAST, 1CAST, 2CAST	4 maximum
	Licence AS-CTC		Licence AS-CTC	
	Licence OC	Sans limite	Licence OC	Sans limite
Couleurs de licence autorisées	Blanc	Sans limite	Blanc	Sans limite
	Vert		Vert	
	Jaune		Jaune	
	Orange		Orange	

10. Horaires des rencontres - Couplage :

10.1 Horaire des rencontres :

PRÉ RÉGIONALE	INTER-DÉPARTEMENTALE 2
L'heure officielle du championnat PRM est : ✓ Samedi 20h30 Toutes les rencontres doivent OBLIGATOIREMENT se dérouler à la date prévue En cas de rencontres couplées avec une rencontre de niveau REGIONAL/NATIONAL (CF ART 7.2), la CSAB autorisera la dérogation en conformité avec l'article des RSG de la Ligue.	L'heure officielle du championnat IDM2 est : ✓ Samedi 20h30 Toutes les rencontres doivent OBLIGATOIREMENT se dérouler à la date prévue En cas de rencontres couplées avec une rencontre de niveau REGIONAL/NATIONAL (CF ART 7.2), la CSAB autorisera la dérogation en conformité avec l'article des RSG de la Ligue.

10.2 Couplage des rencontres :

Dans le cas de rencontres couplées, il est obligatoire de prévoir un intervalle minimum de 2h entre le début de chaque rencontre. L'aire de jeu devra être libérée afin de permettre l'échauffement des équipes 20 minutes minimum avant le début de la rencontre :

Voici les horaires officiels lors d'un couplage :

Nombre de rencontres		SAMEDI	DIMANCHE
2 rencontres	Matches sans Championnat de France	18h30 – Rencontre N°2	13h00 – Rencontre N°2
		21h00 – Rencontre N°1	15h30 – Rencontre N°1
	Matches avec Championnat de France	17h00 – rencontre N°2	13h00 – Rencontre N°2
		20h00 – Rencontre N°1 (CF)	15h30 – Rencontre N°1

Ordre de priorité des championnats :

1. Seniors – Championnats Nationaux, Coupe de France
2. Jeunes – Championnats Nationaux, Coupe de France
3. Séniors – Pré-Nationale
4. Séniors – Régionale 2
5. Séniors – Régionale 3
6. Séniors – Pré-Régional
7. Séniors – Inter-Départemental 2

11. Désignations :

Les arbitres seront désignés par la Commission des Officiels Armagnac-Bigorre.

12. Logiciel E-Marque :

Le logiciel fédéral E-Marque est obligatoire pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. **Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue.**

13. Gestion des dérogations :

Les dérogations doivent être saisies sur FBI au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre.

Elles doivent être dûment justifiée par un motif valable, et doivent respecter les RSP de l'AB et les RSG de la ligue.

Toute dérogation sans réponse par le club sollicité de plus de 10 jours, sera automatiquement acceptée par la CSAB.

14. Cas des CTC :

Les équipes en IE ne sont pas concernées par des demandes de licences AS, cependant un joueur ne peut figurer en tant que joueur sur la feuille de match que dans une équipe en dehors de son club d'appartenance dans la CTC et à un niveau différent.

14. Pénalités

Tout manquement aux RSP de la CSAB et aux RSG de la ligue peuvent engendrer des pénalités selon les dispositions financières en vigueur.

15. Cas Particulier

Tous les cas qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par **la Commission Sportive Armagnac-Bigorre**